



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique de la vieillesse

Question écrite n° 57860

Texte de la question

M Louis Pierna appelle l'attention de M le secrétaire d'Etat à la famille, aux personnes âgées et aux rapatriés sur les revendications des victimes de la maladie d'Alzheimer de Seine-Saint-Denis et de leurs familles, regroupées au sein de l'association France-Alzheimer. Selon celles-ci, le projet de loi inspire des rapports Schopflin et Boulard ne prend pas suffisamment en compte la situation des 400 000 à 500 000 personnes dépendantes de cette maladie. En effet, à toutes les phases de la maladie, une présence constante est nécessaire. Lorsque surviennent les pertes d'équilibre, l'incohérence, l'incontinence, la perte totale d'autonomie, une prise en charge plus médicalisée doit s'ajouter à l'action du soignant. Pour cela, il faudrait créer au minimum 150 000 places en établissements ou institutions spécialisées d'ici l'an 2000. Par ailleurs, il est également indispensable de renforcer les moyens permettant le maintien à domicile. Le malade reconnu invalide devrait donc pouvoir bénéficier de toutes les aides et allocations existantes pour les autres maladies entraînant une dépendance, sans aucune référence à un quelconque plafond de ressources, comme toute maladie reconnue irréversible. De même, pour aider les familles, le Gouvernement devrait autoriser les associations qualifiées à former des salariés tels que des auxiliaires de vie et gardes à domicile. Enfin, la recherche pour vaincre la maladie d'Alzheimer doit être soutenue. Il lui demande donc quelles mesures le Gouvernement envisage de prendre en ce sens pour répondre aux attentes des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et leurs familles.

Texte de la réponse

Reponse. - Les problèmes liés à la dépendance des personnes âgées commencent à prendre une acuité toute particulière, en raison, notamment, de l'allongement de la durée de vie. Les personnes âgées de plus de quatre-vingt-cinq ans sont déjà aujourd'hui plus d'un million et si le grand âge ne signifie pas automatiquement l'entrée dans la dépendance, il en accroît cependant la probabilité. La maladie d'Alzheimer constitue un facteur important dans la perte d'autonomie des personnes âgées. En effet, le nombre des personnes qui en sont atteintes progresse sensiblement, ce phénomène étant directement lié à l'évolution démographique de notre pays. Cette affection dégénérative désorganise de façon globale l'ensemble des fonctions intellectuelles. Elle provoque en particulier des troubles de la mémoire (portant d'abord sur les événements récents), des troubles de la parole, du jugement. L'évolution de cette maladie nécessite des possibilités de prise en charge variées et adaptées à chacune des étapes. Il faut ainsi prévoir et développer les services d'aide et de soins à domicile pour soulager la famille dans sa tâche quotidienne, et adapter les institutions qui sont en effet de plus en plus confrontées à ce problème. Il apparaît donc nécessaire de compléter et d'adapter le dispositif actuel de prise en charge des personnes dépendantes. Face à cette situation, le Gouvernement étudie des mesures prévoyant notamment la mise en place d'une prestation dépendance, le renforcement du soutien à domicile, l'amélioration de l'hébergement. En matière de maintien à domicile, il convient de remarquer que des prises en charge au titre de l'aide ménagère peuvent être accordées par la CNAVTS pour une durée mensuelle pouvant atteindre 60 heures, voire 90 heures. De plus, la prestation de garde à domicile que la CNAVTS a mis en place à compter du 1er janvier 1992 à la demande du Gouvernement peut apporter un répit aux familles. S'agissant de l'adaptation des structures existantes aux contraintes posées par la prise en charge de ces personnes, elle engage

l'ensemble des partenaires locaux et doit s'inscrire dans le cadre du plan gerontologique elabore par les departements. Afin d'aider les professionnels concernes a repondre a ce defi, un ensemble de recommandations qui a fait l'objet d'une large diffusion a ete recemment elabore. Il permet de guider les demarches locales vers une prise en charge de qualite au sein des institutions. En matiere de recherche, des efforts importants sont menes depuis maintenant plusieurs annees notamment par l'INSERM qui y a consacre en 1990 pres de 35 millions de francs (plus de 30 millions deja en 1989). Concernant la formation du personnel, dont l'importance est soulignee par l'honorable parlementaire, une sensibilisation a des affections de cette nature est d'ores et deja effectuee dans le cadre du CAFAD. Il est envisage de developper davantage cette orientation. Par ailleurs, depuis le 19 fevrier 1992, l'association France-Alzheimer est habilee a delivrer ses propres formations. Trois sessions sont programmees en 1992.

Données clés

Auteur : [M. Pierna Louis](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57860

Rubrique : Personnes agees

Ministère interrogé : famille, aux personnes âgées et aux rapatriés

Ministère attributaire : famille, aux personnes âgées et aux rapatriés

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 mai 1992, page 2174